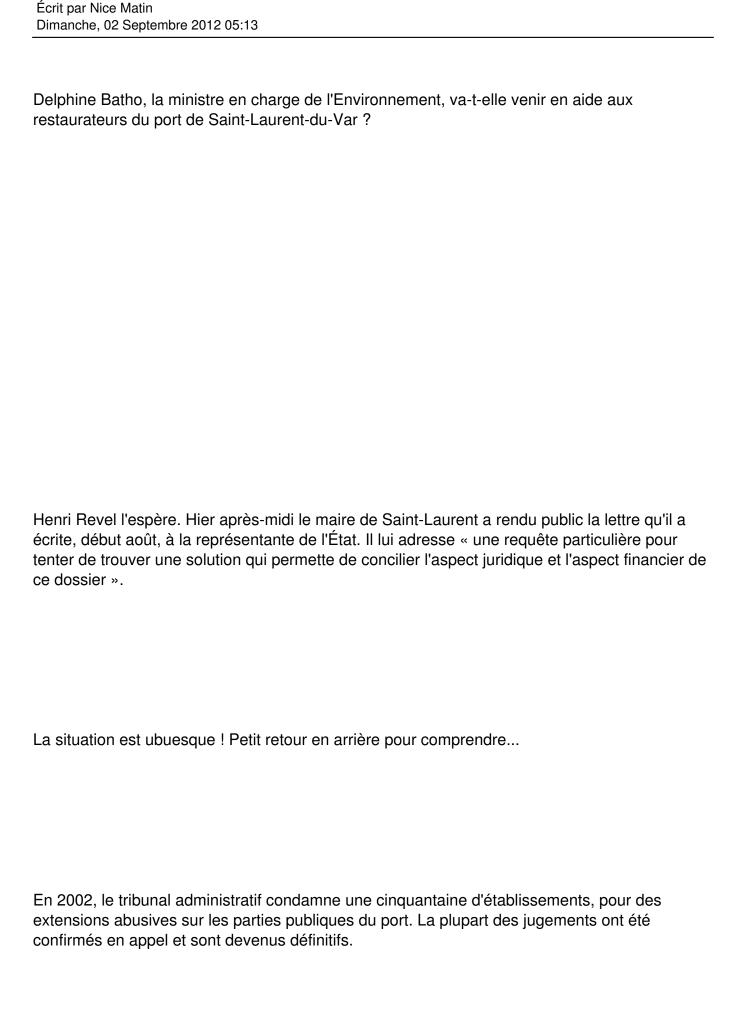
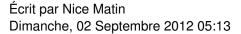
Restaurateurs du port de Saint-Laurent: le maire appelle l'État à l'aide



Restaurateurs du port de Saint-Laurent: le maire appelle l'État à l'aide



Les commerçants ont été condamnés à détruire leurs terrasses, ou à payer une astreinte fixée, en moyenne, à 150 euros par jour de retard. Le problème, c'est que la justice n'a jamais fait appliquer son jugement. Personne n'a rien demandé aux restaurateurs qui, pendant des années, ont croisé les doigts.

La suite